



Compte-rendu GT “Mobilité internationale” DGRH MENJ 23/05/2019

Organisations syndicales présentes : FSU (5): Régis Metzger (SG), Bruno Ribard et Clémence Chaudin (HDF) pour le SNUipp, Patrick Soldat pour le SNES, Polo Lemonnier pour le SNEP. SGEN (2), FO (1) SE (1), CGT éduc (1).

Administration : Mme Dubo, cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines, chargée des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, la cheffe du bureau B2-1 et son adjoint, la cheffe du bureau B2-4 et son adjoint.

Groupe de travail DGRH MENJ « mobilité à l'international »

La seconde session du GT « mobilité à l'international » s'est tenue ce jour à la DGRH du MENJ. Pour rappel, la première s'était tenue le 15.10.18, en présence du DGRH, M Geffray.

Ordre du jour

- Donner des réponses sur les questions restées en suspens sur la mobilité à l'étranger
- Analyser la trame du document décrivant la trame du vademécum Mobilité
- Faire un point sur la campagne en cours de détachement

Ce GT était à l'origine un échange technique car le MEN veut publier un vademécum du détachement à l'étranger, mais s'est rapidement transformé en débats et échanges sur nos positions syndicales.

La FSU tient d'abord à remettre une pétition signée par plus de 1800 collègues exerçant à l'étranger (1er et 2nd degré) dénonçant la mobilité forcée mise en place par le MENJ ces dernières années. (→ <https://petitions.snes.edu/index.php?petition=43>)

Nous nous étonnons que pour cette réunion organisée aujourd'hui nous n'ayons pu disposer d'aucun document de travail. Il nous est difficile de discuter précisément sans avoir pu réfléchir en profondeur sur les éléments abordés.

Des interventions préalables au GT ont eu lieu.

Tout d'abord celle Régis Metzger (co-secrétaire général du SNUipp-FSU) qui expose les messages contradictoires que reçoivent les collègues entre les discours du président de la république et la réalité quotidienne de leur engagement. Il rappelle l'attachement du SNUipp-FSU au service public d'éducation en France comme à l'étranger et qu'il faut des moyens à la hauteur des ambitions qu'on se donne (voir : [#liminaire](#) ci-dessous).

Mme la cheffe de service rappelle qu'il n'a jamais été question d'accorder les renouvellements de détachements tacitement et que les règles antérieures s'appliquent : les départements sous tension sont autorisés, sur la base des chiffres de l'année précédente, à émettre des refus. Elle admet qu'un lourd dysfonctionnement de deux départements a eu lieu à cause d'une mauvaise lecture de la note.

Elle explique clairement qu'il n'y a pas de mobilité forcée: les enseignants ne sont pas forcés de partir, et lorsqu'ils doivent ou veulent rentrer, cela n'est pas vu comme une mobilité à proprement parlé mais un simple retour.

La nouvelle règle sur les détachements à compter du 01/09/2019 avec 6 ans max et une dérogation possible pour prolonger à 9 ans n'a pas été comprise dans le 1er degré. On a noté une augmentation des refus dans les départements qui n'en faisaient pas. Ceux en tension (93, 78, 31, 76) ont émis des

refus sur le « stock » (20 refus ont été révisés par la DGRH).

La baisse des places au concours de recrutement provoque une inquiétude et par conséquent une rétention dans les départements. (93 : de 40 au départ à 13 refus à ce jour)

De plus, elle admet que la date d'arrivée des demandes est discriminatoire et que "les premiers arrivés sont les premiers servis". Le SNUipp-FSU intervient pour rappeler que l'AEFE a un calendrier contraint dû à l'attente de la liste des postes vacants, et aux instances de recrutements. Les opérateurs extérieurs envoient donc leurs demandes avant l'opérateur public. Priorité doit être donnée à l'opérateur public.

Le SGEN déplore, outre les refus de renouvellement, les délais extrêmement longs et inacceptables que vivent les collègues en attente de réponse. Il estime que le processus doit être revu.

Le SNES rebondit sur les propos de M. Metzger et explique qu'on assiste à une offensive très nette de groupes privés qui détruisent la mission de service public. Cela s'ajoute à la baisse de la dotation de l'état à l'AEFE, à l'augmentation de ses dépenses dues à la part patronale qu'elle doit maintenant verser (pension civile des détachés) et à la commande présidentielle de doubler les effectifs dans le réseau d'ici 2030. En clair, nous assistons à l'ouverture du réseau aux investisseurs et à la chute des missions de service public d'éducation. L'AEFE est contrainte et forcée d'organiser elle-même sa propre fin.

Le SNES-FSU demande que les impératifs politiques se traduisent par des décisions administratives. C'est le rôle de l'Etat, rôle de ce ministère, que d'agir dans ce sens. Or, l'augmentation des détachements directs et les blocages cumulés en ce qui concerne l'opérateur public illustrent le manque de priorisation du Ministre.

Des visions opposées

Deux visions s'opposent : celle du MENJ pour qui l'EFE constitue une possibilité de mobilité à l'internationale pour les enseignants de France et celle du réseau vu de l'étranger pour qui L'EFE est un outil d'influence qui fonctionne et à besoin de moyens. Ces deux visions doivent se conjuguer dans un seul projet.

À l'heure actuelle, la création du master MEEF et les décisions du MENJ fragilisent le réseau et le premier effet est que des familles commencent à partir là où la concurrence est importante.

Le SNES explique que lors du séminaire sur l'avenir de l'EFE, on a pu noter l'agressivité des investisseurs privés qui souhaitent s'accaparer le marché de l'éducation à l'étranger.

La note de service du 13.09.2018 a eu l'effet inverse à celui recherché et bloque la mobilité dans le réseau. Les collègues ne peuvent plus postuler durant leur contrat en cours et restent en poste malgré leur projet d'en changer. Les investisseurs prennent la main sur "le marché de l'éducation" et nous sommes témoins de la transformation de l'identité de ce réseau qui court à sa perte et qui est synonyme de la mort du service public d'éducation à l'étranger.

Mme la cheffe de service se dit concernée par l'explosion des détachements directs, ses services l'ont fait remonter au MACP (Ministère de l'Action et des Comptes Publics).

Elle en convient : c'est l'opérateur qui devrait gérer ces personnels, la RH du MENJ ne sait pas faire cela.

Sauf que l'AEFE n'a pas la main sur les établissements partenaires !

La FSU dénonce le fait que ces établissements partenaires qui offrent ces détachements directs n'ont pas la part patronale des pensions civiles à payer, ce qui est une concurrence déloyale avec les établissements de l'AEFE !

Mme Dubo poursuit en disant que son travail est uniquement de définir une politique de ressources humaines des personnels, c'est l'objectif qui lui a été fixé par le Ministre de l'Education nationale.

Au vu des ressources disponibles, elle explique que soit on privilégie les RH en France, soit on crée des postes pour l'EFE. Comme il n'y a pas de création de postes, il ne peut y avoir de privilège pour l'étranger.

Elle estime que l'AEFE doit modifier son calendrier pour être au même niveau que la MLF et les établissements partenaires. Ce qui vient d'être contredit par la DGRH de l'AEFE lors du GT sur les

CCPL.

Bilan des renouvellements de détachements

2018 : 17 refus définitifs

2019 : ?

Les services de l'IA-DASEN de Haute-Garonne ont dysfonctionné : 20 refus au départ pour 0 au final.

93, 78 : Les IA-DASEN ont multiplié les refus de crainte de ne pouvoir assumer la rentrée. Dans le 93, 40 refus au départ et encore 13 à la date d'aujourd'hui.

L'objectif final est que le nombre de refus au terme de la campagne soit le même qu'en 2018.

Bilan des nouvelles demandes

1er degré : 400 arrêtés ont été pris pour 100 refus.

2nd degré : 225 demandes pour 26 refus souvent liés au minimum de deux ans d'exercice en France.

Pour le SNUipp, les détachements ne doivent pas être considérés comme une variable d'ajustement de leur gestion RH.

Les représentant-es de la DGRH expliquent leurs réticences devant la multiplication des détachements directs, car les services de la DGRH ne peuvent pas gérer cette multitude d'interlocuteurs.

Prochaine note de service

Les organisations syndicales seront consultées lors d'un échange avec la DGRH sur les éléments de la note de service qui ont généré des difficultés lors des deux prochaines rencontres consacrées à l'élaboration du "guide détachement" en juin et juillet prochain et à un bilan de la campagne de détachement. Elles devront également permettre de clarifier les relations avec les opérateurs.

Il n'y aura pas de négociations sur la note de service mais des révisions pourront être proposées quant à la rédaction de certains points en collaboration avec les organisations syndicales et les opérateurs.

Plusieurs questions devront être traitées :

- Durée d'exercice en France entre 2 contrats à l'étranger
- Interruption du détachement avant le terme du contrat pour postuler ailleurs
- Conditions du retour : modalités à définir
- Dérogation possible pour les 9 ans, seulement actée pour les retraitables à ce jour, mais qui pourrait être étendue en fonction des nécessités de service.
- Application du nouveau texte sur la disponibilité pour les personnels en contrat local à l'étranger.

Déclaration liminaire SNUipp-FSU DGRH 23/05/2019

Même si cette réunion n'a pas vocation à discuter de la note de service relative aux recrutements et détachements à l'étranger, nous notons un effort de discussion avec les organisations syndicales concernant cette problématique. Ceci n'était pas le cas dans le passé.

La note de service 2018-102 ne nous avait pas été présentée. Nous n'étions pas fermés à l'esprit de cette note mais nous nous devons de constater aujourd'hui qu'il y a plusieurs manières de la lire. Celle des enseignants à qui elle s'impose quoi qu'ils et elles en pensent et celle des DASEN. En effet les refus de renouvellement de détachement sont en augmentation et ceci est en partie lié au fait qu'ils appliquent à des enseignant-es déjà en exercice à l'étranger la limitation de la durée de détachement.

Ceci n'est pas acceptable.

L'enseignement français à l'étranger a fait l'objet de plusieurs rapports à la suite de l'annonce du président Macron de vouloir doubler les effectifs de l'EFE dans les douze ans à venir. Sans vouloir, ici, entrer dans le détail, nous tenons à souligner notre attachement au service public d'éducation sur le territoire national comme à l'étranger. Nous tenons à nous faire les porte-paroles des personnels qui manifestent de plus en plus fréquemment leur incompréhension devant la contradiction qu'ils et elles doivent gérer entre ces annonces et leur vécu au quotidien.

Pour le SNUipp-FSU, il faut des moyens à la hauteur des ambitions. Les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés (tous deux liés à l'opérateur public) sont garants de droits pour les personnels, il faut les préserver et éviter de les placer en concurrence avec les partenaires, dont le financement est 100% privé. Le statut de résident, associé à une mobilité choisie, est à maintenir ; la mobilité imposée devant rester inhérente au statut d'expatrié. La rédaction de la note de rentrée (note "détachement") doit être modifiée : la règle de la limitation à 6 ans n'a pas facilité le renouvellement de détachement des collègues en poste à l'étranger, bien au contraire, et ne semble pas favoriser les nouveaux détachements. Et s'il y a une urgence aujourd'hui, ce sont les renouvellements de détachement au 1er degré, avec des refus encore plus nombreux et plus tardifs que l'an dernier.

Nous avons diffusé une pétition et collecté à ce jour plus de 1800 signatures qui montrent l'insatisfaction de nos collègues.

Ils et elles demandent aujourd'hui :

- une intervention d'urgence de la DGRH auprès des DASEN afin que tous les renouvellements de détachements dans le premier degré soient accordés ;
- la réécriture de la prochaine note de service relative aux recrutements et détachements à l'étranger dans le cadre d'une véritable concertation avec les représentants des personnels prenant en compte toutes les situations évoquées ci-dessus : la dérogation aux deux années de titulaires pour les ex recrutés locaux lauréats de concours et les personnels en suivi de conjoint, la possibilité de mobilité en cours de contrat ou lors du renouvellement de détachement, la limitation de la durée des détachements.

Ces demandes s'inscrivent dans une revendication plus générale exigeant des moyens à la hauteur des missions du service public d'éducation, en France comme à l'étranger. L'EFE n'a pas vocation à devenir une variable d'ajustement budgétaire.

Si on veut développer réellement le réseau de l'EFE il faut donner un signe positif aux personnels. Or aujourd'hui, les renouvellements et les nouveaux détachements qui posent problème, les garanties données aux collègues déjà en poste qui ne sont pas respectées ne vont pas dans le bon sens.